

**DECISION N° 97 - 163**

**OBJET : Marché négocié - Travaux d'aménagement d'un poste de Police.**

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 308 et 274,

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au REPUBLICAIN le 24 octobre 1997 et publié le 6 novembre 1997,

CONSIDERANT la date d'engagement de la consultation fixée le 12 novembre 1997 à 12 heures.

CONSIDERANT les offres déposées par quatre entreprises dans les délais légaux,

CONSIDERANT les offres moins-disantes des Sociétés LAVERGNE et CORDONNIER,

**- DECIDE -**

DE signer les marchés afférents à chacun des lots avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Charpente, couverture, bardage, serrureries extérieures :

SARL Michel CORDONNIER  
1, bis Rue Royale  
91 330 YERRES

- Lot n° 2 : Démolition, maçonnerie, menuiseries :

Entreprise J. LAVERGNE  
26, Ter Rue du Bois d'Enfer  
91 330 YERRES

111



Dit que les montants des marchés correspondant à chaque lots s'élèvent à :

- Lot n°1 : 321 744, 53 Francs T.T.C
- Lot n°2 : 282 928, 80 Francs T.T.C

Dit que les crédits sont prévus au budget supplémentaire de la commune, exercice 1997, fonction 0, sous-fonction 052, article 231 321.

La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et transmise à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'ÉVRY et à Madame le receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 4 Décembre 1997

Le Député Maire,  
  
Nicolas DUPONT - AIGNAN

